

## Qualification initiale et formation continue des conducteurs



## Qualification initiale et formation continue des conducteurs

Le 13 mars 2018, le Parlement européen a adopté la proposition de la commission visant à améliorer la formation des conducteurs professionnels qui vise à :

? Moderniser la formation en mettant l'accent sur la sécurité routière (ex. : protéger les usagers vulnérables de la route, utiliser des systèmes d'aide à la conduite, privilégier l'optimisation de la consommation de carburant, introduire l'utilisation de nouvelles technologies).

? Clarifier les règles relatives à l'âge minimum entre la directive sur les conducteurs professionnels et les règles de l'UE en matière de permis de conduire.

? Assurer la reconnaissance mutuelle de la formation suivie dans un État membre différent des

États membres de résidence.

La Commission avait proposé de renforcer les règles relatives à la formation des conducteurs professionnels pour améliorer les normes de sécurité routière en février 2017, en tant que révision de la directive 2003/59 / CE.

Dans sa résolution, le Parlement a ajouté la mise en place d'un système d'échange électronique des qualifications des conducteurs qui contribuera à la reconnaissance mutuelle des formations suivies dans d'autres États membres de l'UE.

Après le vote au Parlement, le Conseil devrait officiellement adopter la directive en juin.